

2020

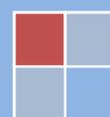
Rapport Financier

Centre Hospitalier
Universitaire de Lille

Tome 1



Direction des Finances
Administration des Finances Publiques



RAPPORT FINANCIER 2020

1.	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	2
1.1	Principes et méthodes comptables	2
1.1.1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1.2	Changements de méthode	4
1.1.3	Principes généraux.....	4
1.1.3.1	<i>Mode d'évaluation des immobilisations et des amortissements</i>	4
1.1.3.2	<i>Valorisation des stocks</i>	6
1.1.3.3	<i>Séparation des exercices</i>	7
1.1.3.4	<i>Provisions et dépréciations</i>	9
1.1.3.5	<i>Les ressources affectées</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.1.3.6	<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	12
1.1.4	Circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices.....	12
1.1.4.1	<i>Modifications de périmètre du plan comptable</i>	12
1.1.4.2	<i>Changement de méthode</i>	12
1.2	Présentation des évolutions du bilan de l'exercice 2020	12
1.2.1	Evolutions liées à des corrections au bilan.....	12
1.2.2	Evolution des immobilisations	13
1.2.2.1	<i>Entrées, intégrations et livraisons à soi-même</i>	13
1.2.2.2	<i>Sorties et cessions d'actif</i>	14
1.2.3	Evolution des Fonds propres	14
1.2.3.1	<i>Subventions d'investissement</i>	14
1.2.3.2	<i>Affectation du résultat 2019</i>	15
1.2.4	Coopérations.....	15
1.2.5	Emprunts (Annexes BI8 et BI9).....	15
1.2.6	Créances et dettes.....	16
1.2.6.1	<i>Actif circulant</i>	16
1.2.6.2	<i>Dettes</i>	18
1.3	Présentation du compte de résultat 2020.....	19
1.3.1.1	<i>RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE</i>	19
1.3.1.2	<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	20
1.3.1.3	<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	26
1.3.1.4	<i>Résultat exceptionnel</i>	32
1.3.2	RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES	33
1.4	Événements importants postérieurs à la clôture	34
1.5	Perspectives d'activité pour l'année 2021.....	34

1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2020 constitue la sixième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2019, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21. Du fait de la pandémie « COVID 19 », une note spécifique dite d'orientation relative à l'élaboration du compte financier 2020 a été publiée par le Ministère en février 2021 visant à rappeler l'application des règles budgétaires et comptables aux cas particuliers rencontrés au cours de l'exercice 2020.

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2020 :

- **La mise en place de financements dérogatoires afin de sécuriser les recettes des Hôpitaux :**

Une ordonnance a été publiée le 25 mars 2020 pour assurer aux établissements de santé, pendant la période de crise, une garantie minimale de recettes établie au regard des différents impacts de la crise sanitaire sur leur activité respective. Elle autorisait également le régime général de sécurité sociale à accorder des concours en trésorerie aux régimes complémentaires dans la mesure où ceux-ci seraient amenés à participer aux décisions de report des échéances de paiement des cotisations qui leur sont dues pour les entreprises qui le souhaitaient. Par arrêté du 6 mai 2020, les mécanismes de cette garantie ont été explicités comme suit :

- Le mécanisme de garantie concerne les soins réalisés pour la période de mars à décembre 2020 : ainsi, il vise à garantir un niveau minimal de recettes pour l'activité de soins couvrant la période de mars à décembre 2020.
- Cette garantie est mise en place pour l'ensemble des activités réalisées par l'ensemble des établissements de santé et actuellement financées pour tout ou partie sur la base de la production d'activité. A ce titre, cette garantie concerne pour le CHU :
 - o L'activité MCO (y compris HAD) des établissements de santé
 - o La dotation modulée à l'activité pour le SSR.
- Les versements ont été établis comme suit :

Dès juin 2020, les établissements percevaient des dixièmes, correspondant à une fraction mensuelle du montant théorique de la garantie, notifié par l'ARS sur la base intermédiaire des recettes 2019.

Les montants versés au titre de la garantie de financement devaient ensuite être régularisés, par le rapprochement entre, d'une part, le montant (théorique puis définitif) de la garantie notifiée et versée à l'établissement, sur la base de l'exhaustivité des recettes 2019 (y compris LAMDA) et, d'autre part, l'activité réellement facturée par ce dernier à l'Assurance maladie (AM) au cours de l'année 2020.

- La régularisation est intervenue en deux temps :
 - o En décembre 2020, sur la base du rapprochement entre le montant théorique de la garantie de financement et l'activité facturée de mars à septembre 2020 ;

- Puis, de manière définitive, en mars 2021, sur la base du rapprochement entre le montant définitif de la garantie de financement notifié à l'établissement et l'activité réellement facturée de mars à décembre 2020.
- Le dispositif ne prévoyait pas de reversement aux caisses du trop-perçu. Celui-ci a été retenu sur les versements relatifs à la T2A MCO, aux dotations (MIGAC, DAF s'il y a lieu) et aux forfaits annuels (FAU, FAI, MRC, ...) qu'il s'agisse de la régularisation intermédiaire ou définitive.
- Sur le plan comptable, la régularisation de la garantie peut conduire à constater deux cas de figure pour les établissements, selon que le montant de la garantie est supérieur ou inférieur à la facturation réelle.

- **Le maintien des écritures de séjour à cheval :**

La garantie de financement est fondée sur la comparaison entre l'activité facturée en 2019 et celle facturée en 2020. Les établissements bénéficient de la seule garantie de financement dans le cas où la seconde est inférieure à la première. La garantie de financement vient alors compléter les produits de l'activité facturée jusqu'à atteindre la valorisation 2019 à laquelle est appliquée l'effet prix des évolutions tarifaires. En ce sens, la garantie de financement s'appuie sur l'activité de l'établissement et notamment sur les séjours. Par conséquent, les séjours à cheval entre 2020 et 2021 ont été valorisés selon la méthode habituelle. Comme les années précédentes, ces séjours sont rattachés à l'exercice 2020 pour la part qui se rapporte à cet exercice.

- **La mise en œuvre des mesures salariales (SEGUR de la santé) ayant un impact sur le salaire de référence à retenir sur la provision CET :**

La M21 prévoit l'estimation « au réel » de la provision CET. La fiche n°18 relative aux passifs sociaux explicite cette méthode d'évaluation, qui repose sur une base statistique ou individuelle, en retenant un calcul fondé sur le coût moyen journalier (masse salariale, comprenant seulement la rémunération principale et les charges, divisée par le nombre annuel de jours travaillés). Ainsi le salaire retenu pour le calcul du coût moyen journalier est le dernier salaire connu (intégrant l'ensemble des revalorisations indiciaires du Ségur de la Santé), projeté sur un an puis divisé par le nombre annuel de jours travaillés.

- **La mise en œuvre des indemnités compensatrices de congés non pris pour des raisons de service :**

Le décret 2020-1685 portant dérogation temporaire aux règles en matière de congés non pris applicables aux agents de la fonction publique hospitalière, paru le 26 décembre 2020, prévoit l'institution « à titre temporaire » d'une indemnité compensatrice de congés non pris pour des raisons de service entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020. Que les indemnités dues au titre de l'exercice 2020 aient été liquidées avant la fin de la journée complémentaire, où qu'elles aient été recensées avant la clôture sans être payées, elles doivent être comptabilisées en charges à payer.

- **Des biens remis à titre gratuit pendant l'état d'urgence sanitaire :**

Le CHU a été attributaire de stocks de masques. Ces derniers ont été comptabilisés au coût moyen estimé lors de la revue des stocks de service (hors cas d'un stock périmé). Les dons en matériel ont été comptabilisés au coût estimé et amortis sur la durée de vie économique également estimée. La liste des principaux dons est détaillée en annexe.

1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE

- Pas de changements de méthode sur l'exercice 2020

1.1.3 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 21.

L'arrêté du 28 Novembre 2019 modifie l'arrêté du 16 Juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21.

L'arrêté du 1^{er} décembre 2020 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

1.1.3.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2020 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC. Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

Les dates de mise en service (Ms) par nature

Informatique	Installations Générale, agencements	Constructions	Recherche	Equipement Médical	Equipement Non Médical	Domaine Privé
Logiciels	IGAAC	Intégrations	205 1 Brevets et Dépôts de marque	Equipements	Equipements dont logistique	Travaux
Date du PV de réception	Date du PV de réception	Date du PV de mise en service	Date de facture	Date du Pv d'admission	Date du Pv d'admission	Date du PV de réception
Logiciels-prestations SI				Petit matériel	Petit matériel	Autres
Date de la facture				Date de facture	Date de facture	Date de facture
Téléphonie					Petit matériel logistique	
Date du bon de livraison (date facture pour le cablage)					Date de facture	
Matériel					Petit matériel de transport	
Date du bon de livraison					Date de facture	
Prestations de sécurité du SI						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 23 octobre 2020 et sont les suivantes :

Domaine	Nature	Catégorie	Durée applicable (nombre d'années)
Public	Travaux (hors domaine privé)	Construction (installation de chantier, démolition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie...)	50
		Couverture, étanchéité, isolation	20
		Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20
		Installations générales et aménagements des constructions (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries, détection/protection incendie...)	25
		Travaux sur voiries et réseaux divers (VRD)	20
		Ascenseurs et monte charges	20
	Equipement médical	Matériel biomédical	7
		Equipements d'imagerie	8
		Optiques d'endoscopie, grosses réparations prolongeant la durée de vie d'équipement biomédical	3
	Equipement non médical et logistique	Véhicules et équipements SMUR	4
		Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de manutention), matériel non médical médico chirurgical léger (pèse personne, lève malade..)	7
		Mobilier non médical et équipements de chambre	15
		Matériel de production logistique, d'entretien, autocoms	10
		Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5
	Informatique	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3
		Logiciels institutionnels	10
		Imprimantes Multi fonctions - imprimantes thermiques	5
		Serveurs informatiques	5
	Privé	Gros œuvre (domaine privé)	Toitures, chéneaux
Façades, chassus et portes			20
Installations générales (domaine privé)		Intallations électriques	20
		Installations de chauffage	20
		Chaudières au sol	15
		Chaudières murales	10
		Installations d'ascenseurs	20
		Plomberie et sanitaires	20
		Peintures et revêtements de sol	10
		Meubles de cuisine et salle de bain	15

Une durée d'amortissement de trois ans a été mise en place en 2020 concernant les réparations d'équipements biomédicaux dès lors qu'elles en prolongent la durée d'utilisation. Les durées applicables aux autres éléments d'actif amortissable n'ont pas connu d'évolution en 2020.

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 2,60 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

1.1.3.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. **Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux.** Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

1.1.3.3 SEPARATION DES EXERCICES

1.1.3.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant se base sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours. Pour l'assurance obligatoire dommage construction du chantier de l'Institut Cœur Poumon, la charge annuelle est calculée sur la base des phases définies au marché.

Elles connaissent une évolution à la baisse entre 2019 et 2020. Le stock au 31/12/2020 se décline de la façon suivante par nature :

Nature de charge	2019	2020
Assurance obligatoire Dommage - Construction	1 475 085,91	1 320 812,95
Location maintenance et prestations - Informatique	647 017,37	551 291,94
Assurance et maintenance - Matériel de transport	102 659,59	105 949,47
Services bancaires et assimilés	41 217,03	
Autres prestations diverses	40 380,75	1 781,71
Annonces et publications officielles	38 861,17	85 893,79
Charges locatives et de copropriété	247,37	903,52
Charges constatées d'avance au 31/12	2 345 469,19	2 066 633,38

1.1.3.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'Intérêt Général (recherche et enseignement), des subventions d'exploitation et des produits de gestion courante. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels.

Ils augmentent de 12 % entre 2019 et 2020 :

Poste	PCA 2019 en M€	PCA 2020 en M€	Variation	
Budget A	0,26	0,23	-	0,03
Budget B	0,03	0,03		-
Budget G	0,33	0,46		0,13
Production vendue	0,39	-	-	0,39
Produits de l'activité	17,66	17,37	-	0,29
Subventions d'exploitation et participations	9,41	10,98		1,57
Autres produits de gestion courante	0,68	3,14		2,46
Total général	28,76	32,21		3,45

L'augmentation des produits constatés d'avance est liée au contexte sanitaire (décalage dans la mise en œuvre de projets ayant été financés en 2019 et en 2020).

1.1.3.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2020 à 94,48 M€ selon le détail ci-après et concernent

principalement les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre (garantie financière) pour 59 M€ ;
- La valorisation des séjours à cheval pour 10,7 M€ dont 3,32 M€ de médicaments facturés en sus.

Ils sont en diminution de 2019 à 2020 de 5% :

Poste	PAR 2019 en M€	PAR 2020 en M€	Progression en M€	
Produits de l'activité	82,75	81,23	-	1,52
Autres produits de gestion courante	4,61	4,28	-	0,33
Subventions d'exploitation et participations	3,96	4,01		0,05
Production vendue	3,07	1,58	-	1,49
Ventes de marchandises	1,46	0,03	-	1,43
Achats stockés autres approvisionnements	0,27	-	-	0,27
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,09	0,36		0,27
Rémunérations et autres charges de personnel	0,02	0,05		0,03
Charges sociales	0,01	0,10		0,09
Produits exceptionnels sur exercice courant	-	0,08		0,08
Budget A	1,39	0,56	-	0,83
Budget B	0,11	0,12		0,01
Budget C	0,38	0,78		0,40
Budget E	0,15	0,19		0,04
Budget G	1,16	1,11	-	0,05
Total général	99,43	94,48	-	4,95

Les principales variations s'expliquent comme suit :

- ✓ La diminution des produits de l'activité (- 1,52 M€) comporte principalement :
 - Une baisse liée à l'activité notifiée au titre du mois de décembre (63,5 M€ en 2019 contre 59 M€ en 2020, soit - 4,5 M€) ;
 - Une augmentation des PAR concernant les dotations MIGAC par rapport à 2019 (+ 1,9 M€), en particulier au titre de la rémunération des étudiants ;
 - Une progression du PAR sur les produits pharmaceutiques (médicaments, DM et ATU) de + 1,4 M€ ;
- ✓ Une diminution de la production vendue pour 1,49 M€ qui concerne principalement les mise à disposition;
- ✓ Le PAR des ventes des marchandises diminue de 1,43 M€ entre 2019 (1,42 M€) et 2020 (0,3 M€) le retard sur l'UNAD ayant été résorbé.

1.1.3.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer concernent principalement les dépenses de personnel (dont notamment la prime de service) et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

Objet		2019	2020	Variation
Charges de personnel	PRIME DE SERVICE	20 679 823	20 430 150	- 249 673
	Temps additionnel	2 582 181	2 683 395	101 214
	PDSE	2 314 810	2 581 073	266 263
	CET	2 248 907	3 145 157	896 249
	Abonnement retraite HU	614 189	624 880	10 691
	Prime des labos	1 146 975	1 127 940	- 19 035
	Dimanche et jours fériés	763 020	674 038	- 88 982
	IFT	647 915	597 063	- 50 852
	PFR	605 125	609 754	4 629
	Prime de technicité	569 493	510 079	- 59 414
	Avancement de grade	467 433		- 467 433
	Heures supplémentaires	348 212	654 271	306 059
	Absences médicales	277 353	312 713	35 360
	CNG	182 973		- 182 973
	Indemnité travail de nuit	171 180	188 623	17 443
	Mises à disposition	1 625 199	2 132 960	507 761
	Autres charges rattachées (inf à 200K€)	1 919 532	2 296 779	377 247
	Heures REC à payer (2ème vague COVID) inclus la surmajoration		1 281 358	1 281 358
Total charges de personnel		37 164 319	39 850 233	2 685 913
Fournisseurs factures non parvenues		18 340 949	12 339 598	- 6 001 351
Reversements de crédits		2 309 468	3 156 808	847 340
GCS		819 688	1 694 744	875 056
Autres charges rattachées				-
Total général		58 634 424	57 041 383	- 1 593 041

Les charges rattachées liées au personnel évoluent à la hausse en raison du versement des heures supplémentaires liées à la seconde vague du COVID et la mise en œuvre des mesures salariales SEGUR (complément de traitement indiciaire).

Le poste « Fournisseurs factures non parvenues » diminue notamment grâce à la mise en place de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière : la dématérialisation des factures et l'installation du plateau comptable ont permis une plus grande fluidité dans la gestion des opérations de fin d'exercice (sur le secteur pharmacie notamment).

1.1.3.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendus probables par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations s'élève à 155,05 M€ tous budgets confondus au 31/12/2020, et se décline de la façon suivante :

Compte	Somme de 2020 - Solde initial	Somme de 2020- Dotation	Somme de 2020- Reprise	Somme de 2020- Solde final
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	727 271,00	1 084 181,80	79 843,52	1 731 609,28
152 - Actifs financiers	-			0,00
1531 - CET PM	20 404 516,00	24 150 944,75	20 404 516,00	24 150 944,75
1532 - CET PNM	75 399 422,46	81 006 641,00	75 399 422,46	81 006 641,00
158 - Provisions pour charges	7 491 800,88	4 181 437,00	1 298 395,00	10 374 842,88
291 - Dépréciation des immobilisations corporelles	33 267,99		32 846,53	421,46
2961 - Dépréciations des participations	162 853,00			162 853,00
491 - Redevables	14 344 112,00	14 436 639,00	14 344 112,00	14 436 639,00
496 - Débiteurs divers	19 888 396,11	21 285 378,00	19 888 396,11	21 285 378,00
Total général	140 361 639,44	146 145 221,55	131 447 531,62	155 059 329,37

Ce stock augmente de 9,5% par rapport à fin 2019.

1.1.3.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement, afin de compenser la fin du financement de l'ARS, en 2029 et 2030. Il n'y a pas de mouvement constaté en 2020.

1.1.3.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 1731 K€ fin 2020. Quatre litiges fournisseurs ont été provisionnés à fin 2020 pour un montant de 1085 K€ dont 1000 K€ en 2020 pour le chantier de construction de l'Institut Cœur Poumon, suite à réclamation des sociétés INEO et AXIMA, principalement liées à des prolongations de chantier et la suppression d'une phase du chantier (SAMU SMUR phase 5).

Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (355 K€) et les litiges avec le personnel (291 K€).

1.1.3.4.3 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 24,15 M€ sur la base d'un nombre de jours compteurs au 31 décembre 2020 de 39 824.5 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, rapporté sur 208 jours, avec application d'un taux moyen de charges de 48%. Ce coût moyen individuel est multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel au 31 décembre 2020. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 81 M€ sur la base d'un nombre de jours compteurs au 31 décembre 2020 de 282 137 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, avec l'identification du nombre de jours travaillés par profil d'agent (jour, nuit, alternant) puis application d'un taux moyen de charges de 50%. Ce coût moyen individuel « réel » est ensuite multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel estimé au 31 décembre 2020. Ce coût moyen tient compte de la prise en compte du versement du CTI (mesure Ségur) sur 12 mois pour tous les agents (même les agents sortis avant l'application de cette mesure). La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

1.1.3.4.4 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 recouvrent principalement les éléments suivants :

- ✓ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 1.90 M€. Gérée en extinction, elle représente 182 dossiers à fin 2020.

La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.

Les dossiers incomplets, ne permettant pas d'estimer le coût réel, ont également été pris en compte sur la base d'un coût moyen par catégorie.

- ✓ La provision pour contentieux CPAM a été constituée pour un montant de 4,2M€. Elle correspond à l'ensemble des contrôles en cours de la période 2009/2019, soit à hauteur des montants réclamés et contestés par le CHU, soit valorisée par le Département de l'Information Médicale en attente de la notification, ce pour 1 M€.

Une provision spécifique de 3,2 M€ a été comptabilisée sur l'exercice 2020. Le CHU de Lille a rencontré des difficultés techniques pour mettre en place l'Ecart Remboursable Indemnisable - ERI applicable aux produits rétrocedés. Un indu du CHU de Lille auprès de la CPAM du fait de l'activation tardive de l'ERI sur la période 2018, 2019 jusqu'au M10 2020 est ainsi provisionné.

- ✓ La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 2,17 M€, en hausse de 0,12 € par rapport à 2019. A compter de février 2019, il a été décidé d'externaliser ce suivi via Pôle Emploi. Elle a été valorisée sur la base :
 - o des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnissables en 2020 ;
 - o des départs enregistrés lors des trois dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.
- ✓ Une provision de 535 k€ avait été constituée en 2017 dans le cadre du protocole de reprise des activités et du matériel du GIP E-SIS. Ce protocole prévoit l'indemnisation de la structure au regard du coût des surfaces inemployées, occupées précédemment au titre des activités reprises par le CHU. Ces sommes sont à reprendre sur quatre ans au total, entre 2017 et 2020. Le solde de la provision pour un montant de 59 K€ a été repris à la clôture de l'exercice 2020
- ✓ Une provision de 996 k€ a été constituée au titre de réclamations portant sur la facturation d'actes de laboratoires hors nomenclature auprès du GHICL. Ce dossier fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal administratif pour un montant d'environ 1,5 M€ (hors titres 2019). La provision constatée correspond aux titres contestés de 2016 et 2017, émis avant la parution des instructions des 23 février et 16 avril 2018 sur les règles de facturation applicables aux RIHN. L'instruction est en cours à la clôture de l'exercice 2020 avec un projet de transaction dont la conclusion devrait intervenir sur le premier trimestre 2021.
- ✓ Une provision de 147 K€ été comptabilisée en 2019 au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le CHU de Lille a reçu notification, par courrier réceptionné à la Direction des Ressources Humaines le 26 août 2019 d'un redressement sur sa déclaration FIPHFP réalisée en 2018 pour les personnels présents au sein de l'établissement au 1er janvier 2017. Le montant retenu par le FIPHFP est toujours à ce stade de 800 K€. Le CHU a fait appel de cette décision, une procédure est en cours depuis le 23-01-2021, suivie par Maître YAYA.

Un second contrôle au titre de l'exercice 2019 a été notifié au CHU pour 3 M€ courant 2021. Ce dernier après échanges a été revu après échanges à 1 M€ (notification par LRAR fin février 2021). Le CHU va faire appel également de cette décision.

La provision est portée à 1 M€ à la clôture de l'exercice 2020 pour les deux contrôles.

1.1.3.4.5 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La dépréciation des immobilisations corporelles correspond aux valeurs nettes comptables de biens à sortir de l'inventaire en 2021, compte tenu de ventes de biens immobiliers en cours au 31 décembre 2020. Pour 2020 il s'agit de la cession d'une parcelle de la commune de Capinghem, dont la vente s'est dénouée en février 2021.

Pour les participations financières détenues par le CHU dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE), les critères de dépréciation n'ont pas été modifiés en 2020.

1.1.3.4.6 DEPRECIATIONS DES CREANCES

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 35,7 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2020.

Les critères de dépréciation sont inchangés par rapport à 2019.

Les principes retenus les années précédentes ont été maintenus notamment :

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant ;
- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 14,2 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs.

Enfin, le titre correspondant au crédit de TVA de 2 M€ au titre de l'exercice 2017 est déprécié en intégralité sur l'exercice 2020.

1.1.3.5 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

1.1.4.1 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1^{er} janvier 2020 selon l'arrêté du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé.

Concernant la suppression au 1^{er} janvier 2020 du compte 6334 – Cotisations au centre national de gestion, la régularisation des opérations non dénouées en 2019 a été réalisée sur le compte 637 – Autres impôts, taxes et versements assimilés.

1.1.4.2 CHANGEMENT DE METHODE

Pas de changement de méthode à signaler sur l'exercice 2020.

1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2020

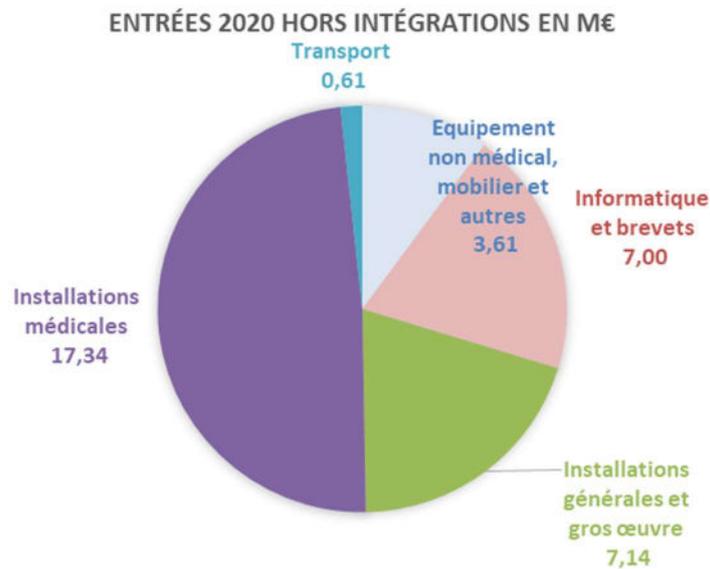
1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

Pas de corrections opérées sur l'exercice 2020

1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

1.2.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

Les **entrées d'immobilisations 2020**, hors intégrations, s'élèvent à 35,7 M€, comprenant notamment 17,3 M€ d'installations médicales, 7,14 M€ d'installations générales et de gros œuvre, 7 M€ de logiciels, matériels informatiques et brevets.



En ce qui concerne **les mises en services liées à des projets d'investissements en cours**, des intégrations ont été réalisées sur l'exercice 2020 pour 7,2 M€, avec principalement la mise en œuvre du projet relatif à la chirurgie cardiaque pédiatrique (mises en service au titre des travaux concernés : 3,3 M€).

Les immobilisations en cours non encore amorties au bilan 2020 (hors avances sur immobilisations

corporelles) s'élèvent à 54,71 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Cp	Libellé	Sode comptes 23 (hors 2381) au 31/12/2020
00	Petits travaux en cours	1 184 699,40
05	Logiciels en cours	328 333,41
14	SILLAGE	64 627,70
15	Construction nouvelle pharmacie	354 079,51
26	Réseau électrique Haute tension	7 791 431,14
27	Traitement d'air Salengro	29 306,72
48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	498 991,53
53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	80 310,23
56	Projet Sud'Cardio Pulmonaire	43 727 544,65
12	PTAH	97 642,05
17	WMS	105 170,10
92	CPER	450 000,00
Total général		54 712 136,44

La construction de l'Institut Cœur Poumon (ICP) représente 80% du total. La réception est intervenue le 12 mars 2021.

Les livraisons à soi-même s'élèvent en 2020 à 1,86 M€, dont 0,87 M€ au titre de projets informatiques et 0,99 M€ concernant des travaux en cours (principalement projet ICP qui représente à lui seul 0,61 M€).

1.2.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

Les sorties d'actif s'élèvent à un montant en valeur brute de 20 M€, dont principalement :

- 9,1 M€, au titre de l'inventaire des équipements médicaux (dont 5,2 M€ correspondant à un rattrapage de sorties d'équipements de faible valeur totalement amortis);
- 8,0 M€ au titre de la mise à jour de l'inventaire non médical (avec notamment 4,3 M€ correspondant à un rattrapage de sorties d'équipements de faible valeur totalement amortis, et 3,5 M€ liés à l'inventaire du secteur de la blanchisserie).

1.2.3 EVOLUTION DES FOND PROPRES

1.2.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2020 de subventions d'investissement pour 13,4 M€, avec principalement le financement des surcoûts liés à la crise COVID 19 (9 M€), et le versement de 4 M€ de la dernière tranche de la subvention relative à la sécurisation et modernisation de la pharmacie et du développement de la chirurgie cardiaque infantile (13,5 M€ au total).

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2020 s'élève à 4,9 M€, au regard des amortissements constatés en charges.

Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 64,4 M € à la clôture de l'exercice.

1.2.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le résultat 2019, toutes activités confondues, s'élève à - 13.4 M€, dont - 14.75 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire. Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En réserve pour la DNA ;
- Aux comptes Report à nouveau ou par imputation sur les excédents antérieurs pour les autres budgets annexes.

1.2.4 COOPERATIONS

Le détail des participations détenues par le CHU de Lille est repris dans l'annexe BI10. En 2020, les mouvements suivants ont été comptabilisés :

- Un ajustement de la participation détenue par le CHU dans le GIP SIB (0,1 M€) ;
- La sortie du capital des GCS MATISS et SISRA (dissolution des structures).

A noter le maintien de la dépréciation sur la participation au GIP Santexcel, en l'attente de la dissolution à venir du groupement pour un montant de 272,8 k€ (dont 162,8 k€ en dépréciation de la participation, et 110 k€ en provision pour charges au titre de la contribution au passif de la structure).

1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES BI8 ET BI9)

La dette du CHU de Lille d'un montant de 482,2 M€ est composée au 31 décembre 2020 :

- de cinquante-deux emprunts pour un capital restant dû (CRD) de 479,38 M€ (comptes 163 et 164), répartis auprès de 12 prêteurs ;
- d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ (compte 167) destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole.

Cinq nouveaux emprunts ont été réalisés pour un montant de 38,1 M€ afin de financer les investissements de l'exercice 2020.

La répartition de la dette au 31 décembre 2020 est la suivante :

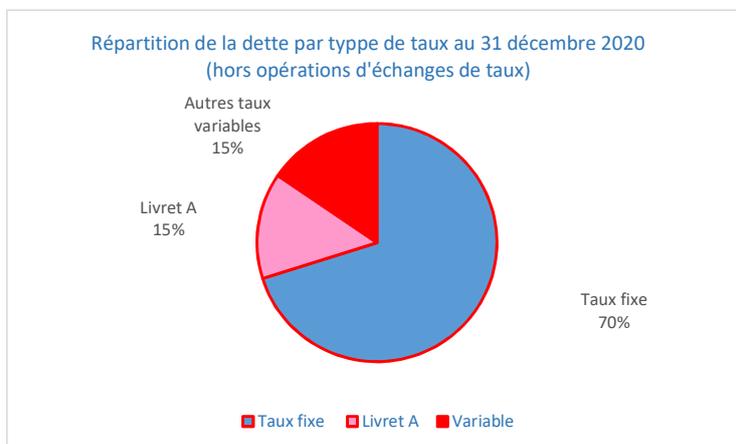
Prêteurs	CRD au 31-12-2019	EXERCICE 2020			Nombre d'emprunts	Pourcentage de l'encours
		Remboursement 2020	Nouveaux emprunts	CRD au 31-12-2020		
ARKEA	8 437 500 €	750 000 €		7 687 500 €	1	2%
CAISSE D'EPARGNE - CREDIT FONCIER	54 189 000 €	4 497 250 €	4 000 000 €	53 691 750 €	8	11%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	71 557 691,68 €	2 570 633,32 €	8 600 000 €	77 587 058,36 €	7	16%
CREDIT AGRICOLE - CACIB	79 097 240,14 €	7 581 493,98 €	11 500 000 €	83 015 746,16 €	12	17%
DEUTCHE PFANDBRIEFBANK AG	81 500 000 €	4 500 000 €		77 000 000 €	3	16%
EMISSION OBLIGATAIRE GFI	8 000 000 €	400 000 €		7 600 000 €	1	2%
SFIL CAFFIL - BANQUE POSTALE	105 837 500 €	5 750 000 €	4 000 000 €	104 087 500 €	13	22%
SOCIETE GENERALE	63 216 666,98 €	4 299 999,96 €		58 916 667,02 €	5	12%
ÉMISSION OBLIGATAIRE RIVAGE		200 000 €	10 000 000 €	9 800 000 €	2	2%
Ensemble des prêteurs	471 835 598,80 €	30 549 377,26 €	38 100 000 €	479 386 221,54 €	52	

Le montant des intérêts courus non échus 2020 est de 2,4 M€.

Le taux moyen de la dette de l'année 2020 est de 2,05 % après retraitement des opérations de couverture (contre 2,1 % en 2019).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable (hors opérations d'échange de taux) est la suivante :

Classification chartre GISSLER		Câpital restant dû au 31/12/2020
1A	Fixe	303 274 163,18 €
1A	Fixe à phase	23 250 000 €
1A	Livret A	68 987 058,36 €
1A	Variable	66 287 500 €
1B	Barrière	8 000 000 €
1C	Fixe annulable	9 587 500 €
Total encours au 31/12/2020		479 386 221,54 €



Une opération d'échange de taux est gérée en extinction : échange d'un taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2,45% pour un notionnel résiduel de 7,68 M€. Cette opération ne nécessite pas de provision, l'opération étant classée 1 A sur la Charte Gissler.

1.2.6 CREANCES ET DETTES

1.2.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture est le suivant :

	2019	2020	écart	variation
Stocks	20 926 724,65	27 245 077,75	6 318 353,10	30,19
Hospitalisés et consultants	18 206 637	17 433 468,81	- 773 168,19	-4,25
Caisse pivot	145 480 814,95	169 885 022,67	24 404 207,72	16,77
Autres tiers payants	45 170 827,78	39 588 839,83	- 5 581 987,95	-12,36
Autres	5 182 538,33	4 002 344,94	- 1 180 193,39	-22,77
Créances diverses	82 746 304,61	89 766 376,26	7 020 071,65	8,48
Disponibilités	2 317 726,82	1 648 603,39	- 669 123,43	-28,87
Charges constatées d'avance	2 345 469,19	2 066 633,38	- 278 835,81	-11,89
Dépenses à classer	3 398,32	46 080,62	42 682,30	x12
TOTAL	322 380 441,65	351 682 447,65	29 302 006	9,09

L'actif circulant (stocks, créances, disponibilités) connaît une augmentation de plus de 9% à la clôture 2020.

Les stocks connaissent une forte augmentation (+de 30%) à la clôture 2020. Le compte 322 (dispositifs médicaux) présente un solde en augmentation de 5,8 M€.

Le compte « Hospitalisés et consultants » voit son solde diminuer après de 4,25 % après trois années consécutives de hausse (2,10 % à la clôture 2019, 6,27 % à la clôture 2018 et près de 13 % en 2017).

Les créances de plus de 1 000€ représentent 3,91 % du nombre de titres pour 75,46 % du montant total. Celles inférieures à 100€ représentent 77,26 % du nombre de titres pour 7 % du total en montant.

Les créances des années 2020 et antérieures représentent 71% (12,22 M€ sur 17,19 M€) des créances figurant au bilan 2020 de l'établissement. Cette proportion est en hausse par rapport à 2019 (61,50%). Les restes de l'exercice 2020 sont en baisse de 2,6 M€ par rapport à 2019.

Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale (CPAM de Lille Douai) se décomposent comme suit :

Une somme de 90,5 M€ en solde au compte 41121 « Caisse pivot - Amiable »:

Au 15 mai, le montant des opérations restant à régulariser était 19,2 M€ correspondant

- A la phase 4 de la dotation de la CPAM pour 14,7 M€ (versement attendu en fin du mois de mai).
- Au solde du compte 41121 correspond in fine à la créance dite « de l'article 58 » qui s'élève pour le CHU de Lille à un montant de 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de Lille Douai.

Une somme de 79,3 M€ en solde au compte 4182 « Produits à recevoir - Caisse Pivot » et correspond principalement :

- à la tarification à l'activité de Décembre 2020 pour 59 M€
- et à la valorisation des séjours à cheval pour environ 10,7 M€
- à diverses autres opérations (rémunération des internes, programmes hospitaliers de recherche clinique, médicaments, ATU, conventions internationales...) pour le solde restant

Le compte « Autres tiers payants » affiche un solde en diminution significative de 12,36 % en 2020 et revient à un niveau de 39,6 M€ proche de celui de 2018.

Les créances auprès du régime général de Sécurité Sociale (compte 41131) connaissent une baisse significative en 2020 de 3,9 M€ soit -24,8 % (de 19,6 M€ à 15,7 M€).

Après une hausse en 2019, les créances auprès des mutuelles et compagnies d'assurances (compte 41151) connaissent également une baisse de 2,3 M€ soit -13 % (de 17,7M€ à 15,4M€).

A la clôture 2019 (Almerys, Viamedis, ISanté notamment) justifiaient une attention particulière. Une procédure de relances et mises en demeure, segmentée mois par mois, a été mise en œuvre au titre des gestions 2018 et 2019 pour ces trois mutuelles.

Le compte « créances diverses » connaît une augmentation de 8,48 % à la clôture 2020 à 89,7 M€ (pour mémoire 82,7 M€ à la clôture 2019).

Les restes à recouvrer les plus significatifs à la clôture 2020 demeurent, selon la situation actualisée mi-mai 2020 :

- le CH de Lens : 3,4 M€
- le GHICL : 2,1 M€
- ANFH : 0,72 M€
- Ce compte reste impacté par le poids des impayés au titre des transports SMUR (environ 14,3 M€).

Les produits à recevoir (compte 4687) constituent une part significative importante de ces créances à la clôture 2020 (14,3 M€).

Il faut aussi noter au bilan du CHU une créance de TVA pour un montant d'environ 2 M€.

Elle correspond à une régularisation de TVA déductible se rapportant à l'année 2017 pour laquelle une demande de remboursement a été formulée en Mai 2018. Cette créance est intégralement provisionnée.

1.2.6.2 DETTES

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2019	2020	écart	variation
Avance reçue	9 880 530,14	24 534 145,52	14 653 615,38	148,31
Dettes fournisseurs	83 706 447,80	83 564 684,42	- 141 763,38	-0,17
Dettes fiscales et sociales	74 201 358,55	81 018 468,35	6 817 109,80	9,19
Dettes fournisseurs d'immobilisations	21 037 710,70	21 304 056,08	266 345,38	1,27
Fonds déposés par les hébergés et les hospitalisés	500 748,21	116 709,19	- 384 039,02	-76,69
Autres	2 608 710,77	2 302 805,68	- 305 905,09	-11,73
Produits constatés d'avance	28 759 498,03	32 206 688,97	3 447 190,94	11,99
Recettes à classer	617 569,95	7 326 166,37	6 708 596,42	x11
TOTAL	221 312 574,15	252 373 724,58	31 061 150,43	14,03

Le poste avance reçue connaît une forte hausse par rapport à 2019;

- Le compte « Avances reçues FIDES » présente au bilan 2020 une évolution en baisse par rapport à 2019 . Elle est directement liée aux modalités de liquidation de l'avance FIDES par la CPAM de Lille Douai au 31 Décembre 2020.

- Pour le compte « Avances reçues autres tiers payants », l'augmentation de son solde correspond aux avances AMC (15,5 M€).

Le poste « Dettes fournisseurs » est stable par rapport à 2019.

Les factures à payer au 31 Décembre 2020 pour les fournisseurs d'immobilisations qui représentaient un total de 14,6 M€ sont apurées.

Il faut ajouter à ce solde, comme au bilan précédent, un volume significatif d'opérations non dénouées (environ 4,6 M€) au titre de retenues de garantie non restituées.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » présente un solde de 81, M€ en hausse de 9,2 % à la clôture 2020. Cette variation est proche de celle des charges de personnel du CHU.

Il intègre des charges à payer (prime de service principalement) pour un montant d'environ 32,5.

Les autres opérations en solde sont constituées principalement :

- d'un montant de 27,5 M€ pour les organismes sociaux (URSSAF, CSG, CRDS, CNRACL, IRCANTEC...)
- d'un montant de 12,8 M€ pour la taxe sur les salaires
- d'un montant de 2,22 M€ pour le prélèvement à la source

Le compte « Recettes à classer » connaît une forte hausse en 2020 (de 0,6 M€ à 7,3 M€ en 2020). Cette hausse est conjoncturelle concerne le compte 471412 (6,6 M€). Elle correspond à la garantie de financement COVID. Hors cette opération, les recettes à classer restent au niveau de 2019.

1.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2020

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à - 16,44 M€, en baisse de 2,97 M€ par rapport à 2019.

Cette évolution résulte essentiellement d'une dégradation du résultat constaté au titre de la Dotation Immobilière (-1,6 M€) et d'une légère diminution du résultat au titre de l'activité principale (baisse du déficit de 9 %).

Budget	2019	2020	Variation
H - Activité principale	- 14 753 743,29	- 16 110 088,75	- 1 356 345,46
A - Dotation immobilière	2 293 492,92	701 924,68	- 1 591 568,24
B - USLD	- 452 832,62	- 404 942,73	47 889,89
C - Ecoles	- 339 610,82	- 342 925,68	3 314,86
E - EHPAD	- 255 540,07	- 423 720,50	168 180,43
P - CSAPA	36 467,62	136 997,17	100 529,55
G - GHT	0,00	0,00	0,00
Résultat	- 13 471 766,26	- 16 442 755,81	- 2 970 989,55

Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

1.3.1.1 RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

La formation du résultat 2020 du budget H se décompose comme suit :

Section	Rubrique	2019	2020	Variation
☐ Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 330 236 408,83	1 408 335 497,62	78 099 088,79
	Charges d'exploitation	- 1 338 493 103,44	- 1 416 104 280,65	- 77 611 177,21
Total Résultat d'exploitation		- 8 256 694,61	- 7 768 783,03	487 911,58
☐ Résultat financier	Produits financiers	4 896 143,62	2 560,92	- 4 893 582,70
	Charges financières	- 10 647 096,68	- 10 017 679,64	629 417,04
Total Résultat financier		- 5 750 953,06	- 10 015 118,72	- 4 264 165,66
☐ Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	13 876 204,87	16 856 151,18	2 979 946,31
	Charges exceptionnelles	- 14 622 300,49	- 15 182 338,18	- 560 037,69
Total Résultat exceptionnel		- 746 095,62	1 673 813,00	2 419 908,62
Résultat		- 14 753 743,29	- 16 110 088,75	- 1 356 345,46

1.3.1.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de 78,1 M€, soit + 5,9 % :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2019	2020	Variation	%
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	60 829 320	55 796 558	- 5 032 762	-8,3%
		Production vendue	35 583 774	34 301 835	- 1 281 939	-3,6%
		Production immobilisée	1 642 700	1 860 292	217 591	13,2%
		Produits de l'activité	1 042 409 897	1 125 388 538	82 978 641	8,0%
		Subventions d'exploitation et participations y compris FIR	38 057 599	41 769 781	3 712 181	9,8%
		Reprises sur provisions	130 034 483	128 674 713	- 1 359 770	-1,0%
		Autres produits de gestion courante	21 678 635	20 543 780	- 1 134 854	-5,2%
	Total Produits d'exploitation		1 330 236 409	1 408 335 498	78 099 089	5,9%
	TOTAL hors recettes MIGAC exceptionnelles liés à la crise COVID		1 330 236 409	1 333 103 077	2 866 668	0,2%
	Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		1 200 201 926	1 204 428 363	4 226 437	0,4%

La progression de +78,1 M€ s'explique essentiellement par les produits de l'activité qui augmentent de +83 M€. Cette progression se situe essentiellement sur les dotations MIGAC (+ 73,4 M€), en raison des financements obtenus dans le cadre de la crise sanitaire (financements des surcoûts Covid, des pertes de recettes, de la prime exceptionnelle versée aux agents, des mesures salariales liées au Ségur de la santé et de la compensation perçue pour les tests PCR).

Libellé	exploitation
Mesures d'accompagnement COVID (surcoûts et perte de recettes)	26 908 297
Dispositif indemnitaire exceptionnel (crise COVID) pour les personnels de la fonction publique hospitalière	22 552 055
TOTAL FINANCEMENT COVID	49 460 352
Complément Traitement Indiciaire (CTI) PNM (EPS)	10 273 769
Revalorisation de l'IESPE, des internes et étudiants	3 266 193
FINANCEMENT SEGUR DE LA SANTE	13 539 962
Compensation des tests RTPCR	12 232 107
TOTAL DES FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS LIES A LA CRISE SANITAIRE	75 232 421

Hors financements exceptionnels liés à la crise Covid, les dotations MIGAC sont en baisse de -1,8 M€ et la hausse des produits d'exploitation est ramenée à + 2,9 M€ (soit +0,2%).

Les reprises sur provision sont quant à elle, en baisse de -1,4 M€, en raison essentiellement de la diminution de la reprise sur le CET du personnel non médical.

Hors reprise sur provisions et financements exceptionnels, la progression des recettes s'élève à +4,2 M€, (soit +0,4 %) et hors produits remboursables, cette progression est ramenée à +0,4 M€.

Ainsi malgré, une année rendue difficile par la crise sanitaire et la baisse d'activité qu'elle a engendré, les recettes sont stables par rapport à 2019 et ce notamment, grâce aux mécanismes de garantie financière sur les hospitalisations et soins externes et à l'optimisation du codage sur les mois de Janvier et Février 2020.

L'analyse porte sur les produits de l'activité dans un premier temps (1.3.1.1.1) et sur les autres produits d'exploitation dans un second temps (1.3.1.1.2).

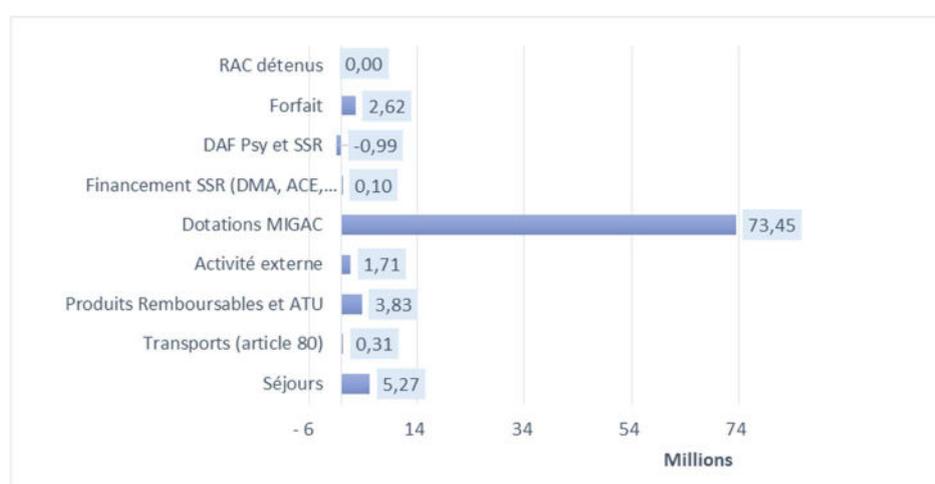
1.3.1.2.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 79,9 % des produits d'exploitation du CHU de Lille et 87,9% des produits d'exploitation hors reprise sur provisions. Ils progressent de +82,98 M€ entre 2019 et 2020 (+8 %). Ces recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie hors FIR : 1 036,5 M€ (Recettes de Titre 1), et les autres recettes de l'activité hospitalière : 88,8 M€ (Recettes de Titre 2).

Produits d'activité	2019	2020	Ecart	%
Titre 1 - Recettes d'Assurance Maladie hors FIR	950 236 626	1 036 535 207	86 298 581	9,1%
Titre 2 - Autres recettes de l'activité hospitalière	92 173 271	88 853 331	- 3 319 940	-3,6%
Total Produits d'activité hors FIR	1 042 409 897	1 125 388 538	82 978 641	8,0%

1.3.1.2.2 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

Une progression de 86,3 M€, soit +9,1 % des produits versés par l'Assurance Maladie, avec une forte augmentation des dotations MIGAC (+73,4 M€). Hors Produits remboursables et ATU, l'évolution est de +82,4 M€, soit +9,9 %.



Recettes d'Assurance Maladie	2019	2020	Ecart	%
Séjours	487 950 226	493 222 691	5 272 465	1,1%
Transports (article 80)	2 316 805	2 631 695	314 890	13,6%
Produits Remboursables et ATU	116 930 740	120 759 425	3 828 686	3,3%
Activité externe	66 026 100	67 737 091	1 710 990	2,6%
Dotations MIGAC	203 472 956	276 921 662	73 448 706	36,1%
Financement SSR (DMA, ACE, molécules onéreuses)	2 959 747	3 060 240	100 494	3,4%
DAF Psy et SSR	55 365 244	54 371 171	- 994 073	-1,8%
Forfait	14 197 460	16 815 481	2 618 021	18,4%
RAC détenus	1 017 349	1 015 751	- 1 598	-0,2%
Total Produits d'activité imputés en titre 1	950 236 626	1 036 535 207	86 298 581	9,1%

- Les recettes de séjours progressent de +5,27 M€ :

Les recettes des séjours sont en progression de +5,27 M€. Ceci est lié à la progression des recettes de Janvier et Février 2020 (activité très dynamique sur ces deux mois, avec une hausse de 5,6% de séjours à fin février 2020 par rapport à février 2019) ainsi qu'à l'application de l'effet « tarif » de 0,2% sur la garantie financière.

La valorisation des séjours à cheval, estimée à 7,4 M€ en 2020, est en diminution de -1,1 M€ par rapport à 2019.

A ce montant de recettes s'ajoute la sous exécution de l'ONDAM notifiée à hauteur de 3,6 M€. Il est à noter que la sous exécution de l'ONDAM avait été notifiée et comptabilisée en AC en 2019 à hauteur de 2,9 M€.

- **Les recettes de transports issus de la mise en œuvre de l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité Sociale progressent de +0,3 M€**

Cette progression s'explique essentiellement par l'application de l'effet « tarif » sur la garantie.

- **Les recettes de produits remboursables et médicaments sous ATU sont en hausse de 3,8 M€ :**

Plusieurs molécules ont changé de statut en cours d'année 2020, passant d'ATU à produits remboursables :

Concernant la catégorie « ATU » (-4,9 M€), ceci s'explique essentiellement par la bascule des CART-CELLS (-4,2 M€) vers les produits remboursables, ainsi que les molécules Luthathera, Nusinersen et Patisiran.

Quant aux produits remboursables (+8,8 M€), ceci est porté essentiellement par :

- les CART-CELLS (+6,8 M€) lié à la progression d'activité constatée en 2020
- le NUSINERSEN (+2,1 M€)
- l'OCRELIZUMAB utilisé pour le traitement de la sclérose en plaques (+1,9 M€)
- la diminution des dépenses de MYOZYME (-1,4 M€).

- **Les recettes d'activité externe sont en hausse de +1,7 M€ :**

Les recettes de soins externes sont en progression de +1,7 M€ compte tenu uniquement de la grande dynamique de l'activité des mois de Janvier et Février.

- **Les produits relatifs aux dotations MIGAC augmentent de +73,4 M€**

La forte progression des recettes MIGAC entre 2019 et 2020 s'explique principalement par :

- Le financement des surcoûts covid ainsi que des pertes de recettes à hauteur de **26,9 M€**
- Le financement de la prime covid à hauteur de **22,5 M€**
- Le financement des mesures Ségur à hauteur de **13,5 M€** dont 10,2 M€ pour la mesure relative au personnel non médical (paiement du CTI) et 3,2 M€ pour le personnel médical (dont 1,5 M€ au titre de l'ISPE et 1,7 M€ au titre de la revalorisation des internes et étudiants).
- Le financement des tests PCR à hauteur de **12,2 M€**

Des diminutions constatées en parallèle à hauteur de -1,8 M€ sur :

- La sous exécution de l'ONDAM notifiée en AC en 2019 (-2,2 M€)
- Une diminution constatée sur l'ensemble des financements de la recherche (-1 M€)
- Une progression des financements du SAMU, du SMUR et de la CUMP (+0,4 M€)
- Le financement du programme HOP'en (+0,4 M€)
- Le financement des tests antigéniques (+0,263 M€)
- La reprise sur PCA pour la prime des urgences qui avait été notifiée par avance en 2019 (+0,237M€)

- **Le financement à l'activité du SSR est en légère progression (+0,1 M€) :**

L'évolution du financement SSR est liée à :

- La DMA en légère diminution entre 2019 et 2020 (-47 K€)

- Une progression du financement de l'Incitation Financière à l'Amélioration de la Qualité (IFAQ) pour le SSR (+81 K€) ;
- Le financement de l'équipe mobile SSR avec un début de mis en œuvre en 2020 (+92 K€)
- La diminution des molécules onéreuses (-57 K€)
- La mise en œuvre de la FIDES sur le SSR (31 K€)

➤ **Les DAF de Psychiatrie et SSR sont globalement en baisse de -0,9 M€**

La DAF SSR en légère progression (+0,2 M€) expliquée par :

- Le transfert de la DAF vers l'enveloppe qualité IFAQ (-77 K€) ;
- Le financement de la prime grand âge (46 K€) ;
- L'attractivité des carrières médicales et la suppression des 3 premiers échelons pour les PH nouvellement nommés (25 K€) ;
- La compensation « perte de recettes » liée au COVID (210 k€) ;

Pour ce qui concerne la DAF de psychiatrie, il est constaté un écart de -1,1 M€. Cette évolution est liée aux éléments suivants :

- Le transfert de la DAF de psychiatrie vers le FIR, de l'investissement (- 1,3 M€) ;
- Le soutien technique national Vigilans (+0,2 M€) ;
- La compensation perte de recette lié au COVID (+0,170 M€) ;
- La diminution du financement à destination du Centre National de Ressources et de Résilience (-0,1 M€)

➤ **Les forfaits sont en hausse de +2,6 M€ :**

Cette progression s'explique par :

- L'évolution du financement de l'IFAQ pour le MCO (+1,9 M€)
- La progression du forfait greffes (+0,429 M€) liée à une activité dynamique sur ce champ
- La progression du forfait « urgences » (+0,163) M€ liée à l'évolution du nombre de passages
- La progression du forfait « prélèvements d'organes » (+0,135 M€)

➤ **Le financement des RAC détenus est stable par rapport à 2019 :**

Le niveau de ce financement est stable entre 2019 et 2020

1.3.1.2.2.1 RECETTES DE TITRE 2

Produits d'activité	2019	2020	Ecart	%
Tickets modérateurs	43 102 200	41 056 603	- 2 045 597	-4,7%
Tickets modérateurs pénitentiaire	3 513	-	- 3 513	-100,0%
Forfait journalier	11 940 981	10 032 256	- 1 908 725	-16,0%
facturation de la biologie extérieure	24 714 020	27 743 275	3 029 255	12,3%
Soins et actes externes	11 132 309	8 426 580	- 2 705 729	-24,3%
Sous traitance, autres pôles	1 280 248	1 594 616	314 368	24,6%
Total titre 2 - autres recettes de l'activité hospitalière	92 173 271	88 853 331	- 3 319 940	-3,6%

Les autres recettes de l'activité hospitalière sont en baisse de -3,3 M€ entre 2019 et 2020 (soit -3,6 %). Globalement, la baisse des recettes de titre 2 pour ce qui concerne les tickets modérateurs, forfaits journaliers et soins externes, de -6,7 M€ (soit -10,1%) est atténuée par la progression de la facturation des

analyses extérieures. (+3,2 M€).

Cette évolution s'explique de la façon suivante :

Les recettes de Titre 2 sur les champs patients et mutuelles sont en très nette diminution compte tenu du contexte de la crise sanitaire :

- Les produits des tickets modérateurs et forfaits journaliers pour l'activité d'hospitalisation ainsi que les soins externes sont en écart de **-6,7 M€** par rapport à 2019 compte tenu de la baisse d'activité (-9% de dossiers d'hospitalisation et -15% de dossiers de soins externes) dont :
 - Les soins et actes externes qui diminuent de -2,7 M€ essentiellement pour les prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'Assurance maladie
 - Les recettes de ticket modérateur en baissent de -2 M€ (dont -1,3 M€ pour les produits de la tarification en hospitalisation complète et incomplète non pris en charge par l'Assurance maladie et -0,7 M€ pour les prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux).
 - La diminution des recettes de forfait journalier de -1,9 M€ dont -1,5 M€ pour les séjours MCO et -0,3 M€ sur les forfaits de SSR

Les recettes de la biologie pour les clients extérieurs sont en progression de **+3 M€**.

1.3.1.2.3 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation représentent 282,9 M€ en 2020, en diminution de -4,8 M€ par rapport à 2019, dont -1,3 M€ au titre des reprises sur provisions.

Rubrique	Détail rubrique	2019	2020	Variation	%
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	60 829 320	55 796 558	- 5 032 762	-8,3%
	Production vendue	35 583 774	34 301 835	- 1 281 939	-3,6%
	Production immobilisée	1 642 700	1 860 292	217 591	13,2%
	Subventions d'exploitation et participations	14 164 410	16 284 162	2 119 751	15,0%
	FIR	23 893 189	25 485 619	1 592 430	6,7%
	Reprises sur provisions	130 034 483	128 674 713	- 1 359 770	-1,0%
	Autres produits de gestion courante	21 678 635	20 543 780	- 1 134 854	-5,2%
Total Produits d'exploitation		287 826 512	282 946 960	- 4 879 552	-1,7%
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		157 792 029	154 272 246	- 3 519 782	-2,2%

Après neutralisation des reprises sur provisions (-1,4 M€), la diminution s'élève à -3,5 M€ (soit -2,2 %).

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les ventes de marchandises sont en baisse de -5 M€. Cet écart porte principalement sur les **rétrocessions** de médicaments en lien avec la progression des charges, (chute de cohorte des patients traités par MYALEPTA (-1,3 M€) / plus de dispensation d'ORKAMBI, de RYDAPT et baisse de dispensation du RAXONE.
- Les recettes de production vendue sont en baisse de -1,28 M€ malgré la vente de solution hydro-alcoolique pour un montant de 1 M€ et correspondent aux variations suivantes :
 - Augmentation des remboursements de mises à disposition de personnels à hauteur

- de +0,9 M€ (+6,1 %) ;
 - **Hausse des remboursements de frais par les CRPA de +0,3 M€** portée essentiellement par les remboursements de consommations de stocks pour +0,45 M€ et de frais EHPAD pour +0,17 M€. Les autres remboursements diminuent de -0,36 M€ ;
 - **Baisse des redevances commerciales de - 0,9 M€ ;**
 - **Baisse des ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes de -0,8 M€** répartie entre les produits de la pharmacie à -0,6 M€ et les prestations de formations CESU -0,2 M€ ;
 - **Diminution des recettes de chambres particulières de -0,2 M€**, s'expliquant essentiellement par la baisse de l'activité ;
 - **Baisse des produits de service au personnel -0,7 M€** dont -0,5 M€ pour les repas, -0,2 M€ pour les crèches et prestations CAF ;
 - **Diminution des recettes de prestations délivrées aux usagers -0,7 M€** dont -0,5 M€ pour les produits des parkings et -0,2 M€ pour les prestations multimédias
- **La production immobilisée** est en augmentation de +0,21 M€ ;
- **Les subventions d'exploitation (hors FIR)** sont en écart de **+2,1 M€**.
Des évolutions sont constatées essentiellement sur les subventions de la recherche (+0,5 M€), les subventions hors pôles (+0,95 M€), les fonds européens avec notamment les recettes relatives au projet kidsheart (+0,7 M€), les subventions des pôles (-0,27 M€), les subventions des organismes publics (-0,5 M€) et les subventions et participations des ressources humaines (+0,12 M€) dont versement de la CAF +0,13 M€.
- **Le Fonds d'Intervention Régional est en augmentation de + 1,6 M€**. Cela correspond essentiellement aux éléments suivants :
- Le transfert de la DAF de psychiatrie vers le FIR de l'investissement (+1,3 M€) ;
 - Le déploiement du projet de régularisation régionale périnatale (+0,3 M€) ;
 - Le dispositif de prise en charge globale du psycho traumatisme (+0,3 M€) ;
 - Les carences ambulancières (-0,2 M€) en lien avec les charges constatées.
- **Les reprises sur provisions** régressent de -1,4 M€,
Des baisses sont constatées :
- sur les charges de personnel à -2,9 M€ (+1,3 M€ sur le PM et -4,2 sur le PNM) lié au déstockage observé au niveau du personnel non médical en 2019,
 - sur les provisions pour risques -0,4 M€,
 - sur les provisions pour charges -0,4 M€.
- Avec le mécanisme de reprise du stock, les reprises sur provisions pour créances irrécouvrables progressent mécaniquement du montant de la dotation de 2019 (soit +2,4 M€).
- **Les autres produits de gestion courante** sont en diminution de **-1,13 M€**. Cette variation s'explique par :
- une baisse des recettes « ANFH » (-0,5 M€) en lien avec la diminution des formations
 - les autres remboursements de frais (-0,5 M€) : malgré une augmentation des soutiens financiers de +1,34 M€, les baisses de remboursements portent essentiellement sur :
 - ✓ les financements des surcoûts « essais cliniques » (-1,6 M€) ;
 - ✓ les fluides (-0,3 M€) en raison d'un effet prix constaté en 2020
 - ✓ les frais de biologie (-0,3 M€) ;

- les retenues et versements sur l'activité libérale (-0,2 M€) en lien avec la baisse d'activité liée à la crise sanitaire
- les revenus des immeubles baissent (-0,1 M€)
- les brevets de la recherche (+0,1 M€)

1.3.1.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en hausse de + 77,6 M€, soit une progression de +5,8 %. L'année 2020 marquée par la crise Covid a dû faire face à de nombreux surcoûts impactant l'évolution des charges de personnel, des dépenses médicales et des dépenses à caractère hôtelier et général.

Rubrique	Détail rubrique	2019	2020	Variation	%
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	306 739 453	318 497 435	11 757 982	3,8%
	Variation de stocks	- 466 544	- 6 318 353	- 5 851 809	1254,3%
	Achats non stockés de matières et fournitures	14 640 258	13 445 232	- 1 195 026	-8,2%
	Services extérieurs et autres	64 859 836	65 883 385	1 023 549	1,6%
	Impôts et taxes sur rémunérations	70 319 370	72 582 757	2 263 386	3,2%
	Autres impôts et taxes	151 899	145 718	- 6 181	-4,1%
	Rémunérations et autres charges de personnel	501 631 631	545 656 937	44 025 305	8,8%
	Charges sociales	181 765 876	189 381 505	7 615 628	4,2%
	Dotations aux amortissements	57 750 826	58 517 550	766 725	1,3%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	33 575 746	34 771 039	1 195 293	3,6%
	Dotations aux provisions	95 351 839	107 907 146	12 555 307	13,2%
Autres charges de gestion courante	12 172 912	15 633 930	3 461 018	28,4%	
Total Charges d'exploitation		1 338 493 103	1 416 104 281	77 611 177	5,8%
Surcoûts liés à la crise sanitaire			48 959 010	48 959 010	
Total charges d'exploitation hors surcoûts covid		1 338 493 103	1 367 145 271	28 652 167	2,1%
Total charges d'exploitation hors surcoûts covid et dotations aux dépréciations et provisions		1 209 565 518	1 224 467 086	14 901 568	1,2%

Retraité des surcoûts liés au Covid, l'évolution des charges d'exploitation est de +28,6 M€ (soit +2,1 %).

Les dotations aux provisions progressent de +12,5 M€, notamment sur les provisions CET, en raison de l'impact des mesures Ségur et d'un stockage de jours plus important.

Les surcoûts liés à la crise sanitaire sont évalués à 48,9 M€.

Hors dotations aux provisions et dépréciations sur actif circulant et surcoûts Covid, la progression s'élève à +14,9 M€ (soit +1,2 %).

Comme pour les produits d'exploitation, en retraitant les charges liées aux produits remboursables, l'évolution est ramenée à +5,2 M€ (+0,5 %).

1.3.1.3.1 CHARGES DE PERSONNEL (TITRE 1)

Une progression de +7,24 % des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre 2019 et 2020 soit +54,7 M€ dont +17M€ pour le personnel médical et +37,7 M€ pour le personnel non médical, expliquée principalement par l'impact de la crise COVID avec notamment le paiement de la prime ainsi que par la mise en œuvre des mesures Ségur.

Rubrique	2019	2020	Ecart	%
Services extérieurs et autres (mises à disposition)	2 874 189	3 726 908	852 719	29,67%
Impôts et taxes sur rémunérations	70 319 370	72 582 757	2 263 387	3,22%
Rémunérations et autres charges de personnel	501 631 631	545 656 937	44 025 305	8,78%
Charges sociales	181 765 876	189 381 505	7 615 629	4,19%
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires	756 591 066	811 348 106	54 757 040	7,24%

Si l'on fait abstraction des surcoûts liés à l'épidémie COVID (soit 35,8 M€) ainsi que des mesures SEGUR (soit 14,1 M€), l'évolution des charges de personnel est de + 4,8 M€ correspondant principalement au GVT soit +0,6 %.

L'évolution des charges de personnel de + 54,7 M€ est expliquée principalement par les éléments suivants :

- ✓ La Prime exceptionnelle COVID soit **+21,5 M€** (mesure financée en intégralité) soit +16,6 M€ pour le personnel non médical et + 4,9 M€ pour le personnel médical ;
- ✓ L'impact du GVT **(+5,5 M€)** dont +3,7 M€ pour le personnel médical et +1,8 M€ pour le personnel non médical
- ✓ La mesure Ségur liée au paiement de l'Indemnité de Service Public Exclusif **(+1,7 M€)** (mise en œuvre du 01/09/2020 au 01/12/2020), financée à hauteur de 1,5 M€, soit un différentiel de - 0,2 M€ ;
- ✓ Les gardes et astreintes **(+2,1 M€)** dont **1,4 M€** au titre du COVID) ;
- ✓ Le temps additionnel **(+1,1 M€)** dont **0,8 M€** lié au COVID) ;
- ✓ Les heures supplémentaires **(+4,5 M€)** incluant l'impact du nouveau décret avec le paiement systématique des heures supplémentaires générées ainsi que sur la sur majoration des heures supplémentaires ;
- ✓ Les mensualités supplémentaires liées à la prise en charge des patients COVID **(+5,1 M€)** soit +164 ETP moyens rémunérés sur les CDD. Ces renforts ont été plus sensibles lors de la seconde vague, les redéploiements partiels réalisés lors de la première vague n'ayant pu être mise en œuvre de la même façon en vague 2, du fait à la fois de la nécessité de préserver certaines activités programmées, de l'absentéisme accru et des multiples dispositifs à assumer en particulier sur le champ du dépistage ;
- ✓ La mise en œuvre des mesures Ségur pour le personnel non médical avec le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) **(+10,5 M€)** : 90 € net par agent à partir de Septembre 2020 et 93 € net supplémentaire à compter de Décembre soit +183€ net par mois ;
- ✓ Le paiement au titre du Compte Epargne Temps **(+1,1 M€)** ;
- ✓ Le versement de la prime Grand âge **(+0,031 M€)** ;
- ✓ Une évolution des effectifs du personnel médical (postes d'assistants et praticiens contractuels) lié au COVID soit **+0,2 M€** ;
- ✓ Les internes et étudiants **(2,4 M€)** lié aux réaffectations d'internes et aux renforts étudiants qui ont eu lieu pendant la première vague de l'épidémie (+0,4 M€), à l'impact SEGUR (+1,9 M€) ainsi qu'au nouveau dispositif, les docteurs juniors, à compter du 01/11/2020.

1.3.1.3.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Rubrique	2019	2020	Ecart	%
Achats stockés autres approvisionnements	306 739 453	318 497 435	11 757 983	3,8%
Achats stockés autres approvisionnements titre 2	297 587 793	307 562 049	9 974 256	3,4%
Achats stockés autres approvisionnements titre 3	12 432 394	13 258 405	826 011	6,6%
Recettes correspondantes aux rabais, remises sur achats d'approvisionnements	3 280 734	2 323 018	- 957 716	-29,2%
Variation de stocks	- 466 544	- 6 318 353	- 5 851 809	1254,3%
Variation de stocks produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	- 641 801	- 6 454 690	- 5 812 889	905,7%
stock initial	18 765 748	19 407 549	641 801	3,4%
stock final	19 407 549	25 862 239	6 454 690	33,3%
Variation de stocks achats stockés titre 3	175 256	136 336	- 38 920	-22,2%
stock initial	1 694 432	1 519 176	- 175 256	-10,3%
stock final	1 519 176	1 382 840	- 136 336	-9,0%
Achats non stockés de matières et fournitures	14 640 258	13 445 232	- 1 195 026	-8,2%
Achats non stockés titre 2	1 434 874	1 724 911	290 037	20,2%
Achats non stockés titre 3	13 205 384	11 720 321	- 1 485 063	-11,2%

➤ Les achats stockés et autres approvisionnements :

Les achats stockés progressent de +11,8 M€ entre 2019 et 2020 (hausse située essentiellement sur les achats stockés de médicaments et dispositifs médicaux).

Cette variation se décompose en :

- une hausse de +9,9 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (titre 2) :

✓ Les spécialités pharmaceutiques avec ATU (-5,3 M€) :

Une diminution des consommations d'ATU (-5,3 M€) s'expliquant essentiellement par le passage du LUTATHERA, du NUSINERSEN et du PATISIRAN en produits remboursables (-1,2 M€) ainsi que par le changement de statut des cart-cells pour -4,2 M€.

✓ Les produits remboursables sur liste en sus (+9,7 M€) :

Cette augmentation est liée principalement à :

- la progression de l'activité des cart-cells (+6,8 M€),
- la croissance des séances de chimiothérapie en dermatologie,
- la progression des consommations du NUSINERSEN
- les dépenses d'OCRELIZUMAB, molécule utilisée pour le traitement de la sclérose en plaques principalement administré en ambulatoire (file active de patients en hausse de 53%)
- diminution des dépenses de MYOZYME

✓ Les rétrocessions et ventes extérieures (- 4,5 M€)

L'activité de rétrocessions montre une baisse significative par rapport à 2019 : plus aucune dispensation d'ORKAMBI (-1,6 M€), chute de la cohorte des patients traité par le MYALEPTA (-1,3 M€), pas de dispensation de l'antinéoplasique RYDAPT et baisse des dispensations de RAXONE.

✓ Les produits non remboursables progressent, quant à eux de (+ 9,9 M€) :

Cette variation s'explique par la progression des consommations de produits pharmaceutiques (+1,9 M€).

Une forte progression des fournitures et petits matériels de + 8 M€ expliquée essentiellement par :

- ✓ La progression des fournitures pour laboratoires de +9 M€ liée à la réalisation de tests PCR et à l'activité COVID
- ✓ La progression des EPI de +2,1 M€ essentiellement porté par l'habillement professionnel non stérile.

- une augmentation de + 0,83 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3 :

La progression des achats stockés à caractère hôtelier et général s'explique essentiellement par des achats réalisés pour faire face à la crise sanitaire et correspond à :

- ✓ une augmentation des achats de vêtements professionnels (+0,24 M€) et des équipements de protection individuelle (+0,3 M€) ;
- ✓ une hausse des produits de désinfection, d'entretien et d'hygiène (+0,42 M€) ;
- ✓ une augmentation de +0,23 M€ sur le petit matériel de restauration due à l'introduction de l'usage unique pour les repas patients et les repas du personnel en remplacement de la vaisselle traditionnelle ;
- ✓ une diminution des achats de denrées alimentaires (-0,4 M€) en raison d'un nombre de repas servis en baisse par rapport à 2019.

- une diminution de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de - 0,96 M€.

➤ **La variation de stocks**

La variation de stock augmente de + 5,8 M€ entre 2019 et 2020 passant de - 0,5 M€ (stockage) à -6,3 M€ (stockage en raison des dépenses pharmaceutiques).

Sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, l'écart de +5,8 M€ s'explique par un stockage en 2019 de +0,64 M€ et un stockage en 2020 de +6,45 M€. Cette évolution est due essentiellement à la crise sanitaire avec le stockage des tests et des équipements de protection individuelle tels que les masques, sur blouses, lunettes de protection, gants, thermomètres à usage unique, solution hydro alcoolique.

A l'inverse, sur les achats stockés de titre 3, ces dépenses ont fait l'objet d'un déstockage en 2019 de - 0,175 M€ en 2019 et de -0,13 M€ en 2020.

➤ **Les achats non stockés**

Les achats non stockés baissent de - 1,2 M€. Cette variation est liée d'une part, à une progression de + 0,3 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, à une diminution de -1,5 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

L'évolution sur les achats non stockés comptabilisés en titre 3 se situe essentiellement sur les dépenses de fluides (-1,6 M€) notamment :

- ✓ sur la thermique (-1,3 M€) en raison des effets prix favorables (baisse du coefficient d'actualisation et achat des tonnes au coût du CO2 lorsque le cours boursier était bas)
- ✓ sur l'électricité (-0,3 M€) grâce à la baisse du prix de l'électron.

1.3.1.3.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

Rubrique	2019	2020	Ecart	%
Services extérieurs et autres	64 859 836	65 883 385	1 023 549	1,6%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 1	2 874 189	3 726 908	852 720	29,7%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 2	19 255 958	20 545 326	1 289 368	6,7%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 3	42 729 690	41 611 151	- 1 118 539	-2,6%
Services extérieurs et autres (hors charges de titre 1)	61 985 648	62 156 477	170 829	0,3%

Les services extérieurs comptabilisés en titre 1 correspondent aux mises à disposition. Ces derniers sont repris dans le paragraphe sur les charges de personnel.

Les services extérieurs et autres augmentent de + 0,171 M€ (soit +0,3%) entre 2019 et 2020 avec d'une part, une augmentation des charges médicales de +1,3 M€ (+6,7 %) et d'autre part, une diminution de - 1,12 M€ (-2,6 %) sur les charges à caractère hôtelier et général.

Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical », la progression se décline de la manière suivante (+1,3 M€) :

- Les charges de sous-traitance médicale sont en progression de +0,7 M€ expliquée principalement par la progression des greffes médullaires (+0,6 M€) ainsi que le paiement de libéraux pour l'activité des tests PCR (0,167 M€);
- En ce qui concerne les charges biomédicales, la progression s'explique essentiellement par des dépenses de locations (+0,5 M€), notamment des locations liées au COVID (containers supplémentaires, ECMO...) et la location d'un séquenceur très haut débit.

Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général », la diminution de - 1,2 M€ s'explique essentiellement par :

- une réduction des dépenses de transports de -0,97 M€ notamment sur les transports spécialisés tels que les ambulances (-0,37 M€), les transports du SDIS (-0,21 M€), les transports hélicoptés (-0,11 M€) et les transports d'organes (-0,2 M€) ;
- une diminution des frais de missions de -0,44 M€
- une baisse de la responsabilité civile liée à la négociation performante d'un nouveau marché (-0,35 M€)
- une augmentation des dépenses informatiques de +0,7 M€ en lien avec la crise Covid. Il s'agit notamment de plusieurs abonnements à des plateformes pour le SAMU et l'imagerie, la location de matériel de radiocommunication, des outils nécessaires à la mise en œuvre du télétravail, aux licences pour les logiciels supplémentaires ainsi qu'une progression des coûts téléphoniques liés au volume des appels et aux transferts de ligne.

1.3.1.3.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante progressent de +3,2 M€ par rapport à 2019. Cette variation se décompose comme suit :

- une progression des reversements de crédits de +3,7 M€ en lien avec les financements perçus à reverser aux établissements extérieurs. Il s'agit essentiellement du reversement à effectuer à

l'Inserm dans le cadre des protocoles de recherche covid (1,4 M€), du reversement à l'université pour les maitres de stage (0,9 M€), des crédits Hop'en (0,45 M€) à reverser au Centre Hospitalier de Tourcoing, du spectromètre de masse au CHU d'Amiens (0,2 M€) et des crédits dans le cadre des filières et centres de maladies rares (0,6 M€).

- Une augmentation de la contribution au GHT de +0,2 M€. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation des charges de personnel imputées sur le budget G. Les charges augmentant sur ce budget, la quote-part refacturée aux établissements membres progressent concomitamment. Le CHU de Lille représente à lui seul 63,7 % de la quote-part totale.
- Une diminution des pertes sur créances irrécouvrables de - 0,25 M€
- Une diminution de la cotisation de fonctionnement à l'EHESP de -0,15 M€, avec la suppression à partir de 2020 de cette contribution.
- Une baisse de la quote-part des GCS de -0,13 M€.

1.3.1.3.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2020 est de 58,5 M€, soit une progression de 0,77 M€ par rapport à l'exercice 2017.

La base complémentaire amortissable en 2020 de 43,1 M€ se décompose comme suit :

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	Variation en M€	Variation en %
Montant investi	75,76	49,20	70,54		- 70,54	-100%
Base complémentaire amortissable :						
Investissements courants de l'année	34,56	22,93	30,91	35,70	4,79	15%
Comptes programmes amortissables	62,10	36,33	20,60	7,40	- 13,20	-64%
Total mises en service N :	96,66	59,26	51,51	43,10	- 8,41	-16%
Dotation aux amortissements	58,60	60,39	59,41	60,16	0,75	1%
Dont budget principal	56,99	58,72	57,75	58,52	0,77	1%
Evolution dotation aux amortissements	2,22	1,79	- 0,98	0,75		
Stock comptes programme	13,76	7,54	26,66	54,71	28,05	105%

- ✓ Les entrées d'immobilisations « courantes » 2020, hors intégrations, s'élèvent à 35,7 M€, contre 30,9 M€ en 2019 ;
- ✓ Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 7,4 M€, en diminution de 13,2 M€ par rapport à 2019. Ceci s'explique par la réception de la phase 3B du projet de rénovation de l'Institut du Cœur et du Poumon pour 9,44 M€ et le programme de modernisation de la blanchisserie centrale pour 4,32 M€ en 2019. La réception finale du projet ICP a été prononcée le 12 mars 2021, d'où la progression des comptes programme au 31/12/2020 par rapport à 2019.

1.3.1.3.6 IMPACT DES PROVISIONS

Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations a un effet défavorable sur le résultat d'exploitation de l'activité principale pour 14 M€ sur l'exercice 2020

Rubrique	2019	2020
Reprises sur provisions	130 034 483,00	128 674 713,31
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	33 575 546,11	34 771 039,00
Dotations aux provisions	95 351 839,00	107 907 145,55
impact sur le résultat	-1 107 097,89	14 003 471,24

La décomposition du différentiel dotations /reprises pour 14 M€ au titre de l'exercice 2020 est décliné comme suit par sous rubriques :

	Dotations 2020	reprises 2020	différentiel
Créances irrécouvrables	34 771 039,00	33 575 746,11	1 195 292,89
CET Personnel non médical	78 523 827,00	73 325 220,68	5 198 606,32
CET Personnel médical	24 150 944,75	20 404 516,00	3 746 428,75
CNRACL		1 229 859,00	-1 229 859,00
Contentieux CPAM	3 200 000,00		3 200 000,00
Protocole E-SIS - Compensation relative au bâtiment		59 528,00	-59 528,00
Travaux de désamiantage			0,00
ARE	95 625,00		95 625,00
FIPH	852 567,00		852 567,00
Franchises d'assurance		74 658,52	-74 658,52
Litiges avec le personnel	84 181,80		84 181,80
Litiges fournisseurs	1 000 000,00	5 185,00	994 815,00
Totaux	142 678 184,55	128 674 713,31	14 003 471,24

A noter (cf. paragraphes spécifiques sur les provisions 1.1.3.4) :

- ✓ L'évolution modérée de la provision pour créances irrécouvrables de +1.2 M€ (contre 2,3 M€ en 2019).
- ✓ L'impact de de la provision CET du personnel non médical pour 5.2 M€ lié d'une part à l'intégration des mesures SEGUR au coût moyen journalier (complément de traitement indiciaire) et l'augmentation des jours épargnée sur l'exercice 2020 (271 881 jours en 2020 contre 266 650 jours en 2019).
- ✓ L'impact de de la provision CET des personnels médicaux pour un montant de 3,74 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2020 de 39 824.5 jours (soit + 4380 jours comparé à 2019) et de l'intégration des mesures SEGUR.
- ✓ L'intégration d'une provision suite à un contentieux avec l'Assurance maladie de 3,2 M€ dans le cadre de l'ERI.
- ✓ L'évolution à la hausse des provisions pour litiges fournisseurs pour 995 K€ dont 1000 K€ dans le cadre d'un contentieux sur le chantier de l'institut Cœur Poumon.
- ✓ L'évolution à la hausse de la provision FIPHP intégrant un nouveau contentieux au titre de l'année 2019.
- ✓ La gestion en extinction de provisions telles que le désamiantage, le protocole ESIS, ou encore la CNRACL soit -1,36 M€

1.3.1.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel augmente de 2,42 M€ entre 2019 et 2020, et se porte à - 1.67 M€ à fin 2020 :

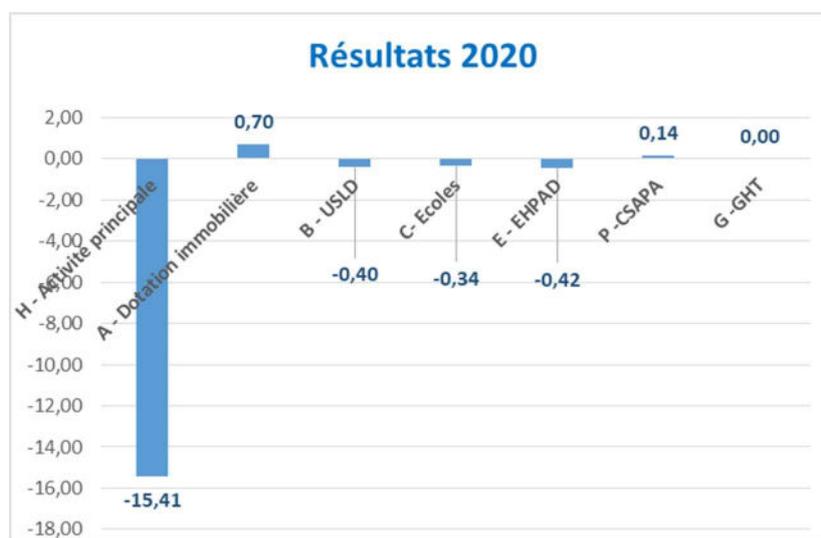
Section	Rubrique	Détail rubrique	2019	2020	Variation
Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur exercice courant	1 348 035,15	550 134,33	- 797 900,82
		Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	7 993 927,89	11 193 965,57	3 200 037,68
		Produits exceptionnels sur op. en capital	4 089 033,83	5 112 051,28	1 023 017,45
		Reprises sur provisions	445 208,00	-	- 445 208,00
		Total Produits exceptionnels	13 876 204,87	16 856 151,18	2 979 946,31
	Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur exercice courant	- 590 800,46	- 4 905,29	585 895,17
		Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	- 13 326 297,00	- 14 980 554,12	- 1 654 257,12
		Charges exceptionnelles sur op. en capital	- 705 203,03	- 196 878,77	508 324,26
		Total Charges exceptionnelles	- 14 622 300,49	- 15 182 338,18	- 560 037,69
	Total Résultat exceptionnel		- 746 095,62	1 673 813,00	2 419 908,62

Les charges exceptionnelles sont en progression de 1.9 M€ dont :

- ✓ +1.65 M€ sur les charges exceptionnelles sur exercices antérieurs sur trois postes principaux :
 - -0,92 M€ pour le paiement de jours inscrits en Compte Créance Individuelle (CCI), dispositif d'épargne de congés spécifique au CHU de Lille dont l'alimentation n'est plus autorisée depuis le 31 décembre 2018. Les agents qui le souhaitaient ont pu comme en 2019 s'en faire rémunérer une partie. Cette charge, entièrement compensée par une reprise sur provision a été moins importante en 2020 (478 K€ contre 1399 K€ en 2019)
 - +2,9 M€ d'annulations sur exercices antérieurs liés à d'une part l'annulation (sans réémission) de titres anciens dont le recouvrement a été jugé, après analyse détaillée, impossible pour 850K€ et d'autre part l'annulation de titres antérieurs liée à l'allongement du délai de forclusion de l'assurance maladie obligatoire dans le cadre de la crise sanitaire, et qui ont fait l'objet d'une réémission.
- ✓ Les produits exceptionnels sont en progression de 2.9 M€ principalement :
 - + 3,2 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices antérieurs, dont 1,86 M€ sur les lambdas (1,59 M€ sur les GHS) et 1,44 M€ sur les annulations-réémissions de titres sur exercices antérieurs, notamment liée à l'allongement du délai de forclusion des titres à l'encontre de l'assurance maladie obligatoire.
 - -0,8 M€ sur les produits exceptionnels sur exercices courants du fait d'une meilleure gestion des avoirs et recettes accidentelles.

1.3.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué par les excédents constatés sur la gestion immobilière du domaine privé (+ 0,7 M€ à fin 2020) et sur le CSAPA, dans une proportion moindre (+0,14 M€) pour ce dernier. Les autres budgets annexes sont déficitaires.



- Le budget USLD affiche un résultat à - 0,4 M€ en 2020, contre - 0,45 M€ en 2019. Cette évolution porte sur les sections suivantes :
 - Hébergement : résultat déficitaire de - 207,4 K€, contre - 265,7 K€ en 2019 ;
 - Dépendance : résultat déficitaire de - 86,3 K€, contre - 97,5 K€ en 2019 ;
 - Soins : résultat déficitaire de - 111,2 K€ contre - 89,6 K€ en 2019.

L'activité est par ailleurs en légère diminution de -1,3% par rapport à 2019.

- **Le budget EHPAD affiche un résultat à -0,42 M€ en 2020**, contre - 0,25 M€ en 2019. Cette évolution porte sur les sections suivantes :
 - Hébergement : résultat déficitaire est de -268,8 K€ contre - 26,6 K€ en 2019 ;
 - Dépendance : résultat déficitaire de -140,4 K€ contre -160,8 K€ en 2019 ;
 - Soins : résultat déficitaire de -14,5 K€ contre - 68,1 K€ en 2019.

L'activité est en légère progression (+ 1,5 %) par rapport à 2019.

- **Le résultat réalisé au titre du CSAPA en 2020 est de + 0,137 M€**. Cette évolution est liée principalement aux charges de personnel en raison du turn over observé sur certains postes : (0.5 etp secrétariat (pour 6 mois), 1 etp éducateur (pour 3 mois), 0,7 etp psychologue).
- **Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à - 0,343 M€**. Ce déficit est lié essentiellement à la subvention accordée par le Conseil Régional qui est en deçà de la subvention sollicitée ainsi qu'aux provisions au titre du CET (effet prix du Ségur sur la provision ainsi qu'un effet volume significatif). Il est à noter que les charges additionnelles relatives à la prime COVID ainsi qu'aux mesures SEGUR ont été neutralisées par un reversement de crédits du budget principal.
- **L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2020 est de 0,7 M€** (23,3 % des recettes). Ce résultat tient compte de 3 M€ de recettes qui sont essentiellement liées à l'exploitation. Aucune vente n'a été effectuée sur le domaine privé sur 2020 compte tenu du contexte COVID.
- **Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Lille-Métropole-Flandre intérieure présente un résultat à l'équilibre en 2020**. Depuis sa création, le budget G ne cesse de prendre d'ampleur en intégrant à la fois les charges de personnel et les dépenses de fonctionnement des fonctions mutualisées pour les dix établissements du GHT LMFI. Ainsi le budget G couvre les charges des fonctions « achats », « système d'information », de la coordination générale et depuis 2020, de la fonction DIM de Territoire.

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le début de l'année 2020 a été marqué par le développement d'une crise sanitaire issue de la pandémie au virus « Covid-19 ». D'une situation localisée, cet événement, a vu, dans la fin du 1er trimestre 2020, son évolution dégénérer à un niveau mondial, celle-ci s'accompagnant d'importants chocs économiques.

De la déclaration de l'OMS du 30 janvier 2020 en passant par les premières annonces gouvernementales de confinement en mars, puis en octobre 2020, l'établissement du CHU de Lille a mis en place des dispositifs visant à préserver la santé et la sécurité des patients, des agents du Centre Hospitalier et de leurs partenaires.

Les impacts financiers de cette crise et les mesures gouvernementales prises en 2020 vont être prorogées jusque la fin du premier semestre 2021, notamment le mécanisme de garantie financière.

A noter les éléments prévisionnels suivants en 2021 :

- La Réception de la dernière phase des travaux de construction de l'Institut Cœur Poumon le 12 mars 2021 ;
- Le Dénouement du litige opposant le CHU au GHICL, via un accord transactionnel, portant la perte à 0.3 M€ pour le CHU. Ce litige avait été couvert par une provision de 0.9 M€.

1.5 PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021

Le contexte sanitaire COVID 19 a induit un bouleversement sans précédent du système de santé depuis le mois de mars 2020.

L'activité programmée a dû être interrompue, des charges et investissements non programmés se sont imposés aux Etablissement Publics de santé.

Le CHU s'était engagé dans la consolidation d'un plan d'action en faveur du retour à l'équilibre financier, le Programme de Modernisation et d'Equilibre (PME) depuis l'exercice 2018.

Les ressources du CHU de Lille s'en trouveront fortement impactées en 2021 entraînant un report ou des pertes de recettes, des charges subies, un plan d'investissement à recaler du fait des arrêts de chantier notamment dans un contexte de maintien d'un dispositif de garantie financière sur le premier semestre 2021.

Annexe : liste des principaux dons 2020 :

Nom débiteur	1314	13188	7488	Total général
FONDATION HOPITAUX DE PARIS			156 544	156 544
FONDATION DE FRANCE		100 000	255 000	355 000
MAIRIE DE LA MADELEINE			10 000	10 000
MAIRIE DE SALOME			1 000	1 000
MAIRIE DE MARQUETTE LEZ LILLE			1 000	1 000
BNP PARIBAS			166 600	166 600
COMMUNE DE LE MAISNIL			1 000	1 000
FOUQUIERES LEZ LENS			200	200
COMMUNE DE RADINGHEM EN WEPPE			1 400	1 400
COMMUNE DE WAMBRECHIES	5 000			5 000
VILLE DE BONDUES			5 000	5 000
COMMUNE DE SAILLY LEZ LANNOY			3 000	3 000
COMMUNE DE LINSELLES			850	850
COMMUNE DE LANNOY			1 815	1 815
FONDATION ROI BAUDOIN			125 000	125 000
EVARD LAURENCE			34	34
COMMUNE DE NOYELLES LES SECLIN			1 000	1 000
COMMUNE D EMMERIN			1 000	1 000
GENERALI FRANCE			60 606	60 606
	5 000	100 000	791 049	896 049